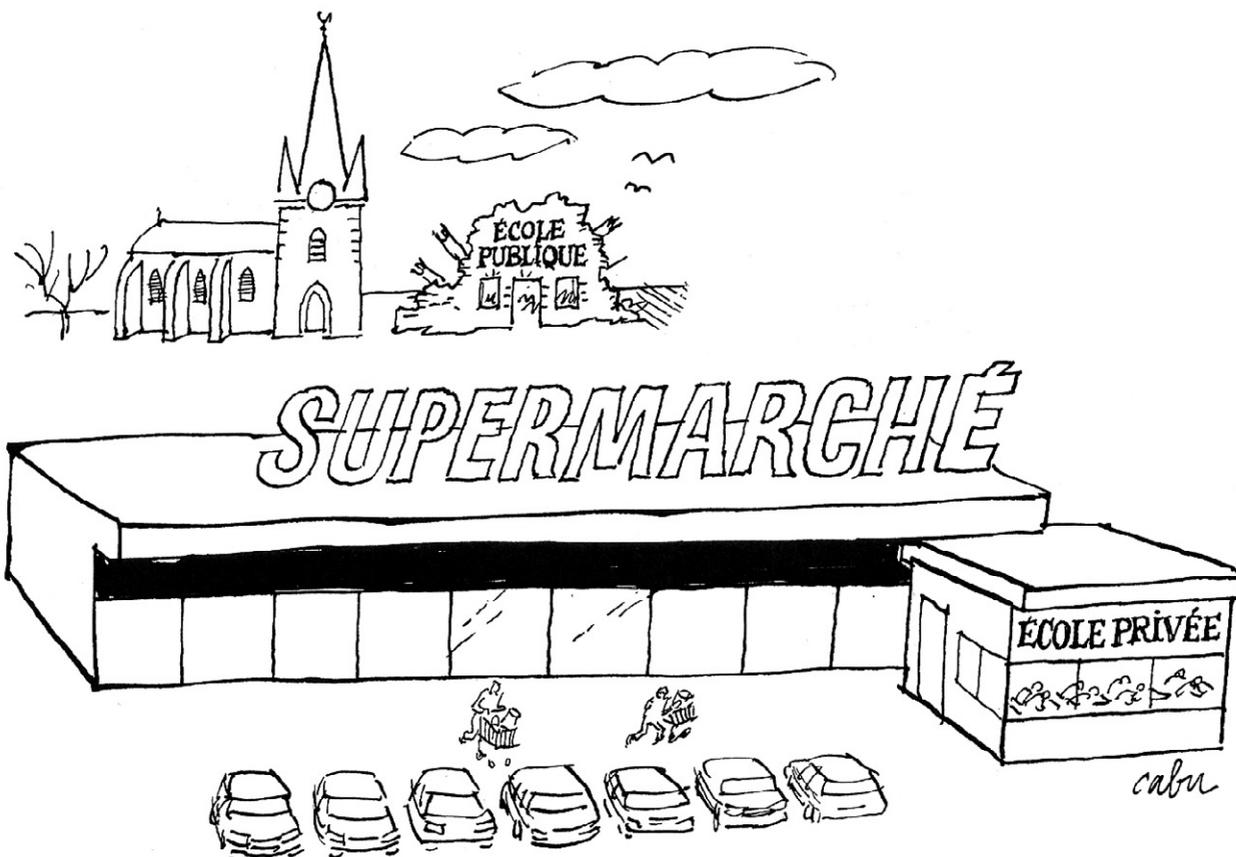


ACTIONS

- Pour l'abrogation de l'article 89
- Pour un débat sur les rapports public/privé et sur l'avenir du service public d'éducation



PÉTITION

Le décret d'application de l'article 89 de la loi de décentralisation du 13 août 2004, (au bénéfice de l'enseignement privé) est à nouveau d'actualité; cette mesure, obligeant les communes à financer l'école privée choisie par les parents dans une autre commune, fera payer un lourd tribut à la collectivité et instaurera un système inégalitaire.

Beaucoup de communes auront bien du mal à faire face à cet accroissement injustifié des dépenses, ce qui entraînera une augmentation des impôts locaux; les premières victimes en seront les petites écoles publiques qui atteindront plus rapidement leur seuil de fermeture, contribuant à rendre moins attractifs les territoires ruraux qui retrouvent pourtant aujourd'hui de nouvelles dynamiques!

Cela s'inscrit en outre dans la politique de restriction budgétaire actuelle à l'égard de l'enseignement public; n'oublions pas non plus qu'en zone rurale, le regroupement des écoles est imposé dans l'enseignement public mais n'est guère appliqué dans l'enseignement privé, en particulier là où la concurrence scolaire reste particulièrement vive.

Nous en appelons donc :

- à l'abrogation de l'article 89
- à l'organisation d'un débat sur les rapports public/privé et sur l'avenir du service public d'éducation.

Nous vous invitons à signer cette pétition et à joindre vos témoignages dans le prolongement de la démarche participative que met en oeuvre Le Collectif depuis l'automne 2004.

→→ Vous pouvez signer en ligne sur le site <http://ecoledeproximite.lautre.net>

ou par courrier (adresse au dos)
en indiquant vos Nom, Prénom, qualité,
code postal et ville, adresse mail (ou postale)

DEBAT PARTICIPATIF - SOUSCRIPTION

Le Collectif organise le 29 janvier 2008 un débat interactif sur les rapports public/privé et sur l'avenir du service public d'éducation.

La retransmission en direct sur Internet permettra à chacun et en tout lieu de participer au débat; vous pourrez également le suivre lors des manifestations locales reliées à la manifestation centrale. Cette organisation suppose des moyens financiers importants; c'est pourquoi nous lançons une souscription, dans une démarche citoyenne d'appropriation de l'information et du débat.



COLLECTIF POUR LA PROMOTION
ET LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE
PUBLIQUE DE PROXIMITÉ



Le Collectif rassemble des parents, des élus, des professionnels de l'école et du développement des territoires, des associatifs de tous horizons et sensibilités.

Il œuvre pour :

- l'accès à l'information et au débat sur l'avenir de l'école publique de proximité
- la défense des petites structures d'enseignement
- la promotion du multi-âge, de projets éducatifs ouverts sur leur environnement, associant tous les partenaires.

Le Collectif s'est constitué à l'automne 2004, au lendemain de l'adoption des amendements à la loi de décentralisation du 13 août qui ont donné lieu entre autres aux articles 86, 87, 89 qui renforcent les fermetures et regroupements des écoles publiques d'une part, le financement des écoles privées d'autre part. Cette adoption dans le cadre du 49-3 s'est déroulée sans le moindre débat au parlement, ce qui justifie notre initiative de promouvoir l'information et le débat sur les rapports entre l'éducation et les territoires.

Site : <http://ecoledeproximite.lautre.net>

Tél : 06 22 13 57 29

Mail : ecoledeproximite@yahoo.fr

Avec le soutien à ce jour de :



SOUSCRIPTION

Nom : Prénom.....

Adresse :

Tél : e mail :

Je souhaite être tenu(e) informé(e) des actions du Collectif et du débat du 29 janvier 2008

Je participe à la souscription pour financer le débat, je verse :€

(à l'ordre du Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité; les 2/3 de ce don étant déductible de vos impôts; EX: pour un don de 50 €, un coût effectif de 17 €)

Réponse à faire parvenir au

**Collectif pour la promotion et la défense
de l'école publique de proximité**

Mairie de Courteranges

Place Aimé Chanet

10 270 Courteranges